

Inscription sur les listes électorales

ETABLISSEMENT DES PROCURATIONS

- **Le mandant** (personne qui donne son pouvoir) **peut établir sa procuration de vote**, le plus tôt possible avant le scrutin, **au Commissariat Central du 7^{ème} 9, rue Fabert** – (ou au Tribunal Judiciaire de Paris - Paris 17^{ème}), muni d'une pièce d'identité originale (CNI, passeport ou permis de conduire) et de sa photocopie
- Le mandataire (la personne que vous allez mandater pour voter en vos lieu et place) doit être électeur en France (pas obligatoirement à Paris), mais **il devra se rendre dans votre bureau de vote** (BV du mandant) **le jour du scrutin**

Avant d'établir sa procuration, le mandant (personne qui donne son pouvoir) **doit s'assurer :**

- qu'il dispose, avec exactitude, des noms, prénoms, date de naissance, commune (arrdt) d'inscription, numéro **NNE** (Numéro National Electeur) **de son mandataire**, ainsi que **son propre numéro NNE**

Vous pouvez trouver cette information sur votre carte d'électeur

ou en consultant votre situation électorale sur le site www.service-public.fr
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

- que le mandataire est bien électeur en France, quel que soit la commune ;
- **qu'il n'est pas porteur d'autres procurations**
(nombre de procurations autorisées par mandataire : 1 établie en France / ou 1 en France et 1 établie à l'étranger / ou 2 établies à l'étranger)

Procédures possibles préalables :

- Télé-procédure : Le mandant peut effectuer une demande de procuration en ligne en se connectant (via FranceConnect) sur le site <https://www.maprocuration.gouv.fr/> - il obtient ainsi un n° de dossier
- **OU** il peut remplir le formulaire **CERFA n° 14952*03** de demande de procuration en ligne sur le site www.service-public.fr – il devra imprimer le formulaire rempli
- **PUIS le mandant se rendra**, avec son n° de dossier ou le formulaire pré-rempli, **auprès de l'une des autorités habilitées à établir les procurations pour que le formulaire soit daté et signé.** Cette autorité se chargera de la transmission de la procuration à la l'INSEE ou à la mairie concernée

NB : L'enregistrement de la procuration par l'autorité compétente ne vaut pas validation de la procuration – Seule la validation par l'INSEE rendra celle-ci valable

The image shows a screenshot of the 'Vote par procuration' form from the French government website. The form is titled 'Vote par procuration' and is divided into several sections: 'Vos informations', 'Votre procuration', and 'Café réservé à l'administration'. The 'Vos informations' section includes fields for name, date of birth, sex, and national ID number. The 'Votre procuration' section includes fields for the name and date of birth of the person being represented, and checkboxes for the type of election (first round or second round). The 'Café réservé à l'administration' section includes checkboxes for the authority to which the proxy is being submitted (Police nationale, Gendarmerie nationale, Tribunal, or Consulat). A vertical stamp on the right side of the form reads 'RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION' and 'ADRESSE COMPLÈTE DE LA MAIRIE DESTINATAIRE'. The form is dated 01/03/2022.